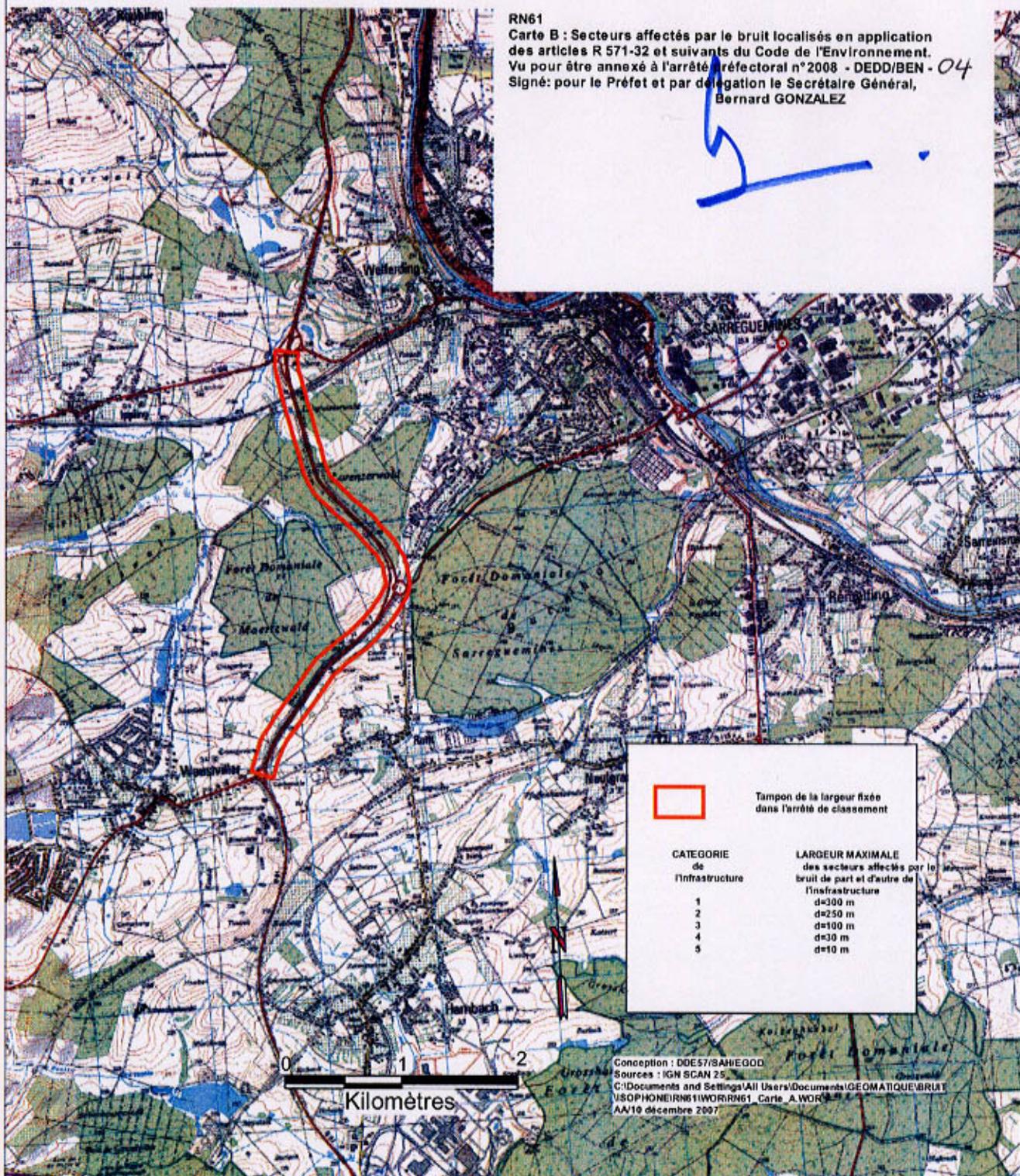


RN61

Carte B : Secteurs affectés par le bruit localisés en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement. Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2008 - DED/BEN - 04
Signé: pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général,
Bernard GONZALEZ



Tampon de la largeur fixée dans l'arrêté de classement

CATEGORIE de l'infrastructure	LARGEUR MAXIMALE des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d=300 m
2	d=250 m
3	d=100 m
4	d=30 m
5	d=10 m

Conception : DDE57/SAHEGOD
Sources : IGN SCAN 25
C:\Documents and Settings\All Users\Documents\GEOMATIQUE\BRUIT\USDPHONE\RN61\INDORRN61_Carte_A.WOR
AA/10 décembre 2007